



RCS : LONS LE SAUNIER
Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 80048
Numéro SIREN : 441 790 680
Nom ou dénomination : 2 H

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001349

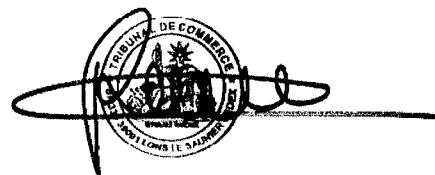
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER



351808

Dénomination : 2 H
Adresse : ZA 12 rue de Saint-aubin 39500 Tavaux -FRANCE-
n° de gestion : 2002B80048
n° d'identification : 441 790 680
n° de dépôt : A2017/001349
Date du dépôt : 24/05/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 24/02/2017



351808

2 H
Société par actions simplifiée au capital de 7 650 euros
Siège social : ZA - 12 rue de Saint Aubin
39500 TAVAU
RCS LONS LE SAUNIER 441 790 680

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 24 février,
A 11 heures,

Monsieur Hassan HAMDAN,
demeurant 1 chemin du Bac, 39700 ECLANS NENON,

Associé unique de la société 2 H,

Après avoir exposé que la Société a dépassé au titre du dernier exercice clos deux des trois seuils fixés par la loi et les règlements, savoir :

- le montant du chiffre d'affaires s'élève à 2.614.616 € ;
- le total du bilan s'élève à 1.536.820 € ;

et qu'elle est donc tenue, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DECISION

L'associé unique ayant constaté que la Société dépassait, à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2016, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur SALAIRE Henry-Jan, domicilié professionnellement à BESANCON (25000) – 2 bis rue Brabant, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- La société ACE ayant son siège social 52 rue Urbain Leverrier - Immeuble Axis 25042 BESANCON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant ;

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

L'associé unique autorise les Commissaires aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de leur mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

Monsieur SALAIRE Henry-Jan et la société ACE ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Hassan HAMDAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hassan HAMDAN', with a long horizontal flourish extending to the right.